

*L'occasion de se rencontrer, s'informer & d'échanger ensemble*

# Atouts de la gestion des forêts avec un document de gestion durable (DGD)

INVITATION

Réunion forestière

Vendredi 8 novembre – 14h-17h

Villabon (18)

Qu'est-ce qu'un document de gestion durable? Comment et pourquoi le réaliser?

Le mettez-vous en œuvre ? Ou bien est-ce seulement une obligation ?

Le savez-vous ? Le seuil obligatoire pour réaliser un Plan Simple de Gestion (PSG) est passé de 25 à 20 ha.

Il existe aussi d'autres documents de gestion, non soumis à obligation : le Règlement Type de Gestion (RTG) et le Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS).

Nous parcourons des propriétés de taille différente (5, 23 et 90 ha) pour mieux cerner les enjeux d'une gestion durable de nos forêts avec un DGD.

## Programme

Rendez-vous sur la commune de Villabon dans le Bois Jardin (plan au dos)

Sur le terrain, les points suivants seront abordés :

- Réglementation en vigueur
- Documents de Gestion Durable (DGD) existants
- Atout d'un DGD
- Analyse concrète sur le terrain

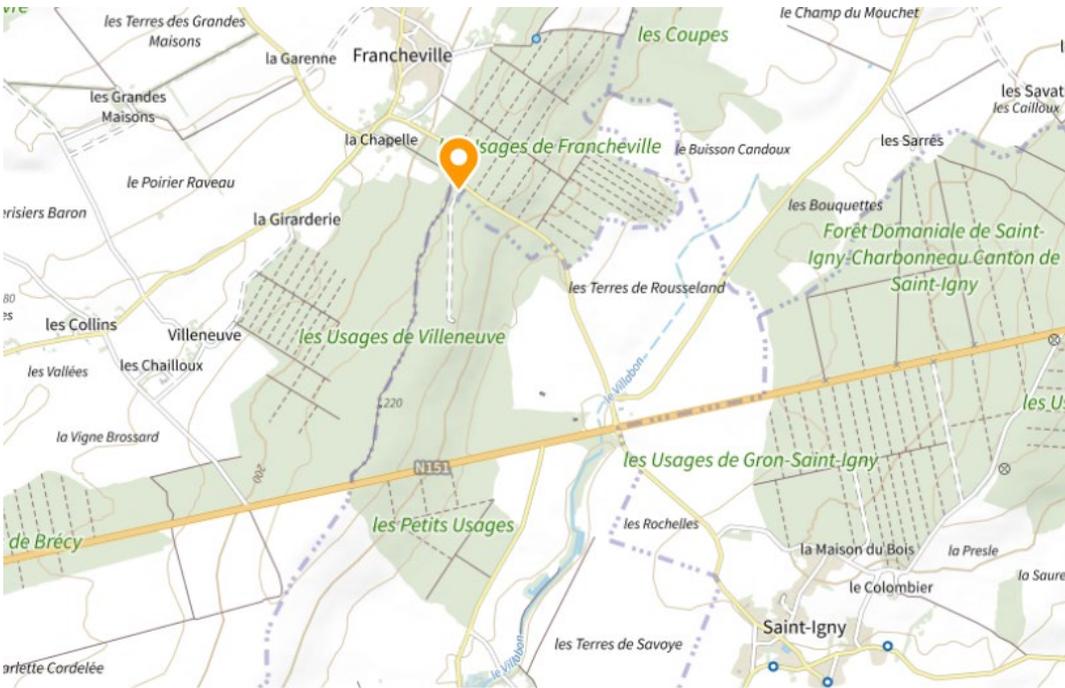
Réunion gratuite organisée par le CETEF du Berry et la délégation régionale Île-de-France Centre-Val de Loire du Centre National de la Propriété Forestière



## Comment venir ?

Coordonnées GPS : 47.136721° / - 2.675885

Rendez-vous à l'entrée de la forêt à proximité du hameau de Francheville se situant dans la commune limitrophe de Brécy.



Réunion forestière



**Bulletin d'inscription à retourner avant le 3 novembre au :**

**CETEF du Berry, 2 rue Lorient LAFLEUR - 18570 La Chapelle St Ursin**

**Inscription possible par mail à [adrien.duriaux@unisylva.com](mailto:adrien.duriaux@unisylva.com) ou 06 88 57 14 06**

**Madame, Monsieur. :** .....

**Adresse :** .....

**Tél. (en cas d'annulation) :** .....

**Nombre de personnes :** .....

**Indiquer les noms des autres participants :**

.....

Conformément à la législation en vigueur relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données à caractère personnel. Vous bénéficiez, en outre, de la possibilité de limiter ou de vous opposer au traitement qui vous concerne. Vous disposez, de plus, du droit à la portabilité de vos données. Pour toute information, contactez [dpo@cndf.fr](mailto:dpo@cndf.fr)

Centre National de  
la Propriété Forestière

